PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Affaires Culturelles
Hauts-de- France

Action Internationale et Transfrontalière : Programme 224 action 6

Critères pour l'instruction des demandes de subvention en 2026 par la Direction Régionale des Affaires culturelles Hauts-de-France.
Ils ont pour objectif de renforcer la cohérence des interventions financières en s'appuyant notamment sur les actions stratégiques de l'état des lieux sur les coopérations culturelles transfrontalières Hauts-de-France – Belgique. Une priorité sera donnée aux demandes émanant du territoire de 350 km de frontière commune avec la Flandre et la Wallonie, et les 180 km de littoral avec le Royaume-Uni.

1. Aides aux projets des artistes étrangers accueillis dans la région dans les structures mais aussi des projets individuels en partenariat avec un territoire ou une collectivité ou des projets communs d'artistes des deux versants par exemple.

2. L'accompagnement de projets s'inscrivant ou pouvant s'inscrire à l'avenir dans les programmes européens – Interreg VI notamment – **ou internationaux** comme crédits d'amorçage ou de ressources tierces. Une attention particulière sera donnée aux projets partenariaux avec les collectivités (AAP Région – gouvernement Flamand et gouvernement Wallon et le Comité du Détroit).

3. Les projets spécifiques pour l'accueil de projets au bénéfice des artistes réfugié.e.s.
A ce titre, différents projets ont été financés par la Drac depuis 2022, consécutivement au déclenchement de la guerre en Ukraine, Afghanistan et Gaza.

Contact : Marnix Bonnike, Conseiller chargé de la coopération transfrontalière et internationale DRAC Hauts-de-France, 1-3 rue Lombard CS80016 - 59041 Lille cedex marnix.bonnike@culture.gouv.fr